

La Principale

Mauvezin, le vendredi 10 avril 2026

Affaire suivie par :

Sylvie BAYLAC

Principale collège du Fezensaguet

Pascale SARTRE

Secrétariat de direction

La Principale,

Tél : 05 62 67 58 90

Mél : 0320021z@ac-toulouse.fr

<https://fezensaguet.mon-ent-occitanie.fr/>

Á

15 rue des justices

32 120 MAUVEZIN

Parents d'élèves de 3^{ème}

Objet : 2^{ème} semestre – Phase définitive. Procédure Orientation/affectation

Madame, Monsieur,

Nous entrons dans la **phase définitive pour l'orientation de fin de 3^{ème}** et je vous prie de prendre connaissance des premières informations sur la procédure explicitées ci-dessous.

En complément de ce mail, vous disposez en cliquant **ICI** d'un lien vidéo pour vous guider sur les phases de cette procédure ou bien consulter le document en fichier joint.

⇒ **Connectez-vous sur Educonnect** (même procédure de connexion qu'au 1^{er} semestre) : vous pouvez retrouver le mode opératoire sur l'ENT (page d'accueil).

Dans le service « Orientation », vous devez, si vous ne l'avez pas déjà fait, valider l'avis provisoire du conseil de classe du 1^{er} semestre, **sinon vous ne pourrez pas continuer le processus d'orientation (voir mail du 9/12/2025)**.

Calendrier

Période	Actions à réaliser
Dès maintenant	Vérifier que vous avez bien validé la prise de connaissance de l'avis provisoire du conseil de classe du 1 ^{er} semestre.
Du 03/04 (14h) au 04/05/2026 (13h59)	Dans le service « Affectation » d'Educonnect : vous avez la possibilité de <u>consulter toutes les offres de formations</u> susceptibles d'intéresser votre enfant (voies générale, professionnelle et technologique). Cette fonctionnalité vous aidera à faire vos choix définitifs que vous pourrez ensuite saisir dans Educonnect.
Du 04/05 (14h) au 26/05/2026 (23h59)	Saisie des choix définitifs de formation et d'établissements dans le service « Affectation » d'Educonnect. Attention fermeture de l'application à partir du mardi 26 mai au soir , après vous ne pourrez plus saisir vos vœux.
Début juin (date précise à confirmer)	Conseils de classe de 3 ^{ème}
Entre le 3 et le 5 juin	Entretien chef d'établissement et famille si désaccord entre les vœux d'orientation exprimés et la décision du conseil de classe.
A partir du mardi 30 juin 2026	Consultation du résultat d'admission. (possible sur le service en ligne) Les notifications seront remises aux élèves à l'issue des épreuves du DNB.

Procédure d'orientation : informations générales

La classe de 3^{ème} constitue un palier d'orientation. En conséquence :

- La famille exprime une ou plusieurs demandes en terme de voies d'orientation ;
- Le conseil de classe formule des propositions en réponse aux demandes.
- La décision d'orientation est prise par le chef d'établissement.

Le choix des enseignements optionnels ou des spécialités de bac professionnel et de CAP est de la responsabilité de la famille.

Lors de la phase définitive du 2^{ème} semestre, deux situations peuvent se présenter :

1- les propositions du conseil de classe sont conformes aux demandes de la famille. Le chef d'établissement prend la décision conformément aux propositions du conseil de classe et notifie la famille.

La proposition devient alors décision d'orientation.

2- Les propositions ne sont pas conformes aux demandes de la famille. Le chef d'établissement reçoit alors la famille et l'élève pour l'informer des propositions du conseil de classe et recueillir ses observations. Si le désaccord persiste la famille a la possibilité de faire appel dans un délai de 3 jours ouvrables.

Le redoublement n'est pas une voie d'orientation et ne peut constituer un choix d'orientation. Lorsque les parents de l'élève ou l'élève majeur n'obtiennent pas satisfaction pour les voies d'orientation demandées, ils peuvent demander le maintien de l'élève dans sa classe d'origine pour la durée d'une seule année et en fonction des places disponibles. Le maintien ne sera étudié qu'à l'issue du résultat d'admission (30 juin 2026).

Saisie des choix définitifs de formation et d'établissements : du 04/05 au 26/05/2026 (23h59)

Un vœu = une formation + un établissement

Sur cette période vous devez **saisir vos choix définitifs de formation et d'établissements** dans le service « Affectation » d'Educonnect.

Attention :

- **à partir du mardi 26 mai au soir, l'application sera fermée** et vous ne pourrez plus saisir vos vœux.
- **pensez à valider vos vœux à la fin de votre saisie.**

Vous pouvez imprimer un récapitulatif de votre demande.

L'affectation en 2^{nde} Générale et Technologique

L'affectation en 2^{nde} Générale et Technologique, après avis favorable du chef d'établissement, est de droit dans le lycée de secteur (déterminé par la domiciliation des représentants légaux).

Le département est divisé en 7 zones et chaque zone correspond à un lycée.

L'affichage du lycée de secteur est automatique sur le service en ligne.

Vous pouvez retrouver cette sectorisation sur le site de la DSDEN du Gers ou en cliquant [ICI](#) .

Les familles désireuses de faire une **demande de dérogation** doivent adresser à la Principale du collège de Mauvezin les pièces justificatives (par l'intermédiaire de son secrétariat).

Dans tous les cas, le lycée de secteur devra être saisi en dernier vœu.

Le choix d'une 2^{nde} professionnelle

Si votre choix se porte sur une 2^{nde} professionnelle, vous devez savoir que la 2^{nde} professionnelle sous statut scolaire est organisée par **famille de métiers** pour permettre à l'élève de choisir progressivement le métier qui lui plait.

Il est fortement conseillé de faire plusieurs vœux de 2nde professionnelle afin de multiplier les chances d'obtenir une affectation. En effet une décision du conseil de classe favorable à une orientation en voie professionnelle ne préjuge pas d'une affectation sûre dans un établissement.

Le choix de l'apprentissage

Si votre enfant souhaite faire un apprentissage vous devez le mentionner **en vœu 1** et choisir **par mesure de sécurité en vœu 2** une formation en établissement scolaire.

Pour rappel la formation en apprentissage est possible dès lors qu'un employeur s'engage à accueillir votre enfant et à signer un contrat d'apprentissage et que vous avez pris contact avec un Centre de Formation pour Apprentis.

ATTENTION aux conditions d'âge pour l'apprentissage.

Poursuite d'étude dans un établissement privé

Si votre enfant souhaite poursuivre sa scolarité dans un établissement privé, vous devez prendre directement contact avec l'établissement et saisir en vœu complémentaire un établissement public. Si vous êtes admis dans l'établissement privé dont les modalités et critères d'admission lui sont propres, votre demande vers le lycée public ne sera pas étudiée. **Merci de tenir le professeur principal** informé quand vous disposez de cette réponse.

Poursuite d'étude dans un établissement hors académie

Si vous souhaitez que votre enfant poursuive son parcours dans un établissement hors académie vous devez savoir qu'il ne sera pas prioritaire, c'est pour cela que nous vous demandons de faire - par précaution - des vœux en parallèle dans l'académie de Toulouse. Les deux demandes seront instruites en même temps.

En résumé

⇒ Vous pouvez retrouver les informations et les liens transmis sur l'ENT, en page d'accueil article « **3^{ème} : procédure d'orientation 2025 2026** ».

- Cette « note d'information aux familles » et celles qui suivront ;
- la présentation du service en ligne orientation en PDF.
- un flyer sur l'orientation/affectation.
- et tous les liens et documents évoqués dans cette note d'information.

⇒ **Pour toutes les situations particulières** non listées ci-dessus, merci de contacter le professeur principal de la classe de votre enfant.

⇒ **Une fois l'affectation connue**, il est impératif de s'inscrire dans l'établissement dans les 3 jours ouvrés.

⇒ **Pour vous aider** : et vous conseiller dans cette démarche d'orientation nous restons disponible et vous pouvez solliciter :

- les professeurs principaux joignables via l'ENT ;
- Mme Garcia, PsyEn, joignable au CIO ou par mail : melisande.garcia@ac-toulouse.fr
- le secrétariat du collège par mail : 0320021z@ac-toulouse.fr.
- Vous avez également la possibilité de prendre rendez vous au CIO (Centre d'Information et d'Orientation) d'AUCH (chemin de la Réthourie 05.62.05.65.20) pendant la période des vacances scolaires de printemps.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

La Principale,
Sylvie BAYLAC

